

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2016- 2017

La doctrine économique face aux effets des mesures d'austérité

Gabriel Colletis

**Professeur de Sciences économiques à
l'Université de Toulouse 1 Capito**

Les mesures d'austérité (les baisses de salaire direct et indirect, en particulier) ont pour effet de réduire les revenus des ménages mais aussi les coûts des entreprises, pour ne parler que d'elles.

Les effets de ces mesures sont ambivalents et prêtent à controverse dans le débat entre économistes.

Pour les libéraux, les baisses de salaire ont pour effet de diminuer les coûts et, par conséquent, soit d'améliorer la compétitivité-prix, soit d'augmenter les marges des entreprises...ce qui devrait leur permettre de mieux financer leurs investissements (à moins que l'amélioration des marges ne serve à accroître les dividendes versés).

Sur un plan plus macro-économique, la baisse des salaires et des revenus des ménages a pour effet de réduire la consommation...et par conséquent les importations. Cet objectif explique en partie les mesures drastiques prises dans les pays dont la balance commerciale est déficitaire (la Grèce, par exemple).

Pour les économistes hétérodoxes, la baisse des salaires indirects est très dangereuse car elle remet en cause un amortisseur de crise (les dépenses de protection sociale, déconnectant revenus et travail permettent de maintenir la consommation en temps de crise).

La baisse des salaires directs provoque une contraction de la demande et par conséquent des débouchés des entreprises.

Au final, pour les économistes hétérodoxes, la baisse des salaires directs et indirects explique en large partie la crise. Dans le capitalisme financiarisé, cette baisse est le résultat du prélèvement exorbitant qu'opère le capital financier du fait de l'avantage dont il bénéficie du fait de son extrême mobilité (volatilité).

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr

COMPTRASEC - UMR 5114

CNRS-Université de Bordeaux

Avenue Léon Duguit

33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 16 mars 2017, 14h00 - 16h30